OCTOBRE 2017

Une commune sans pesticides

Les dangers des désherbants chimiques sont aujourd'hui connus.

- * Appauvrissement de la microfaune du sol
- * Pollution des eaux
- * Pollution des sols
- * Danger pour l'homme
- * Danger pour les animaux domestiques



Pour y remédier et respecter la réglementation en vigueur, qui interdit l'utilisation sur le domaine public de désherbants chimiques, la commune a procédé à l'acquisition d'une machine à désherber par projection de vapeur d'eau sous pression. Des essais ont été réalisés en différents points de la commune par les élus et les agents municipaux. Les résultats sont probants, mais plusieurs passages seront nécessaires pour venir à bout de la végétation indésirable.

Coût d'achat du matériel : 27.775,43 € et montant des subventions obtenues 14.000 €

La Loi zéro Phyto

A partir du 1er janvier 2017, la loi Labbé, du nom du parlementaire écologiste du Morbihan, entre en vigueur. Elle prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires (pesticides, herbicides, fongicides...) par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.

Seuls les cimetières et terrains de sports n'entrent pas dans les dispositions de la loi Labbé. Toutefois, en 2020, le zéro phyto total devra être appliqué partout.

A noter qu'à partir du 1er janvier 2022, les produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdits à la vente.

Ramassage de végétaux.

Depuis le 1er octobre les modalités de prêt de la grande remorque communale sont modifiées.

- ⇒ **En semaine**, la remorque ne sera plus mise à disposition des usagers. Par contre, un ramassage sera organisé le **3ème jeudi du mois**. Pour en bénéficier, le demandeur devra s'inscrire en mairie (**05.45.62.02.51**). Il devra également aider l'agent au remplissage de la remorque.
- ⇒ **Le week-end,** sur demande, après inscription en mairie, elle sera amenée devant le domicile du demandeur le vendredi soir et récupérée par l'agent communal le lundi matin.



Petit rappel aux étourdis : La tonte est autorisée le dimanche matin de 10 à 12h...mais elle est interdite l'après-midi ainsi que l'utilisation de tout autre outil émettant des nuisances sonores.

Aire de stockage et de broyage de végétaux

Les communes de Saint-Projet-Saint-Constant et de La Rochefoucauld ont mutualisé leurs moyens pour créer une aire de stockage et de broyage des végétaux. Située aux carrières de Libourne sur la commune de St-Projet-St-Constant (fléchage depuis la RD 941), l'aire de stockage reçoit des branchages de feuillus ou de résineux destinés à être broyés. Déchets végétaux de jardins, tonte et autres déchets verts sont interdits.

Les dépôts se font sur rendez-vous les derniers jeudi du mois en appelant la mairie de St-Projet-St -Constant (05.45.62.02.51). Un agent municipal se



rend alors sur place pour accueillir le déposant et ouvrir l'aire de stockage. Le déposant devra luimême mettre ses branchages sur le tas de feuillus ou de résineux, sur les conseils de l'agent.

Le broyat est à la disposition des administrés. Comme pour le dépôt de branchages, le demandeur devra s'inscrire en mairie pour prendre rendez-vous.

Rentrée scolaire

87 élèves ont fait leur rentrée à l'école, chiffre stable par rapport à l'année dernière. Ils sont répartis ainsi :

- 26 en Très Petite Section / Petite Section / Moyenne Section,
- 14 en Grande Section / CP,
- 23 en CE1 / CE2.
- 24 en CM1 / CM2.

Les temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont encore maintenus pour cette année avec les mêmes horaires (de 15h45 à 16h30).

Ils ont repris avec un petit changement concernant les intervenants, Stéphanie Tardieu assurera maintenant une activité 4 fois par semaine (au lieu de 2) en remplacement de Vincent Aubrit.

Les autres temps d'activités sont toujours assurés par Brigitte Perrière et Marion Guérin pour les plus petits et Isabelle Dumoussaud, Maryse Jacquel et Aurélie Marzat pour les plus grands.

Eglise : Saint-Projet restauré.

La grande toile représentant St-Projet le saint patron de la commune avait perdu de ses couleurs. La municipalité a décidé de la restaurer et de la déplacer pour une plus grande visibilité. Le travail a été confié à Xavier Pesme, expert en ce domaine. Elle a retrouvé sa place dans l'église le 16 septembre. Le coût de l'opération se monte à 1.500 €. Samedi, 14 octobre, après une messe dite à 18h30, le prêtre procédera à la bénédiction du tableau. Aujourd'hui, les stations du chemin de croix font, à leur tour, l'objet d'une restauration.





La toile avant et après restauration

